

# **Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2012**

du 12 décembre 2011

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2011<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, qui comprend:

a. le budget du compte de résultats prévoyant

– 310 648 000 francs de revenus,

– 34 957 000 francs de charges,

soit un bénéfice net de 275 691 000 francs, et

b. des investissements pour un montant de 2 422 000 francs,

est approuvé.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 7 décembre 2011

Le président: Hans Altherr

Le secrétaire: Philippe Schwab

Conseil national, 12 décembre 2011

Le président: Hansjörg Walter

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

<sup>1</sup> Non publié dans la FF

